

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller et d'un conseiller suppléant
et d'un avocat général et d'un avocat général suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2024) 3

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 18 juin 2024 de la communication de la démission de madame Beatrijs Deconinck, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2024, de ses fonctions de conseiller à la Cour de Justice Benelux, et de la démission de monsieur André Henkes, avec effet à partir du 1^{er} juin 2024, de ses fonctions d'avocat général auprès de cette même Cour,

Sur proposition du ministre belge de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

1. Monsieur Geert Jocqué, conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé conseiller à la Cour de Justice Benelux.
2. Monsieur Maxime Marchandise, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

1. Madame Ria Mortier, avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommée avocat général à la Cour de Justice Benelux.
2. Madame Bénédicte Inghels, avocat général à la Cour de Cassation de Belgique, est nommée avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Bruxelles*, le *28/08/2024*.

La Présidente du Comité de Ministres Benelux,



H. Lahbib